

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ PLÉNIER
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRACADIE
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL
Le mercredi 15 juillet 2026
18h30**

Sont présents :	Clifford Robichaud	Maire
	Nathalie Brideau	Mairesse suppléante
	Jean Francis Basque	Conseiller
	Marc Jean	Conseiller
	Éric LeBreton	Conseiller
	Patrick Legault	Conseiller
	Norma McGraw	Conseillère
	Pierre Morais	Conseiller
	Isabelle Richard Basque	Conseillère
	Diane Robichaud	Conseillère
	Fernand Thibodeau	Conseiller
	Jean-Paul Loyer	Directeur général
	Joey Thibodeau	Greffier municipal
	Marc Hébert	Directeur général adjoint
	Philippe Albert	Directeur de l'ingénierie et des infrastructures
	Daniel Blanchard	Directeur des Services communautaires
	Marc-André Breau	Gestionnaire du développement économique et de l'innovation
Également présents :	Jules Léger	Moncton SportsDome
	Michel Dufresne	Roy Consultants
	Daniel Sonier	Roy Consultants
	Charles Lanteigne	Roy Consultants

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 18h30 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Une (1) citoyenne est présente.

Résolution: 2026-117-CP

Proposé par Norma McGraw

Appuyé par Éric LeBreton

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2. PRÉSENCES ET DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

- Aucune.

3. AUTRES

- Aucun.

4. DOSSIERS POUR DISCUSSIONS À HUIS CLOS

Résolution: 2026-118-CP

Proposé par Nathalie Brideau

Appuyé par Pierre Morais

QUE le conseil municipal se réunisse en huis clos conformément à l'article 68 de la Loi sur la gouvernance locale.

ADOPTÉE

4.1 **Article 68(1) c) Questions de renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local.**

Le présent point est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) c) Questions de renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local ou qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises.

4.2 **Article 68(1) d) Questions de l'acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds.**

Le présent point est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) d) Questions de l'acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds.

Résolution: 2026-121-CP

Proposé par Norma McGraw

Appuyé par Éric LeBreton

La réunion ayant atteint sa durée limite selon l'arrêté procédural, IL EST PROPOSÉ QUE celle-ci soit prolongée jusqu'à 22h00.

ADOPTÉE

Résolution: 2026-122-CP
Proposé par Pierre Morais
Appuyé par Éric LeBreton

QUE le huis clos cesse.

ADOPTÉE

5. LEVÉE DE LA RÉUNION

Résolution: 2026-123-CP
Proposé par Isabelle Richard Basque
Appuyé par Patrick Legault

La réunion ayant atteint sa durée limite selon l'arrêté procédural vers 22h00, IL EST RÉSOLU QUE les points restants de la présente réunion soient ajournés à la prochaine réunion du Comité plénier.

Joey Thibodeau, Greffier municipal